

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 14 décembre 2009 à 20h

- Présents :**
- M. Jean-Pierre Waefler, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmänn et Marc Truan, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire
- Excusé :**
- M. Dominique Kroug, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Divers travaux
 - 3.2 Giratoire route de Drize / route de Troinex
 - 3.3 Site internet de la commune
 - 3.4 Invitation de l'Assemblée constituante
 - 3.5 Genève-Sud : suite du dossier
 - 3.6 Salle communale et salle de sport : information
 - 3.7 Concordat HarmoS et âge d'entrée à l'école enfantine
4. Projet de délibération :
 - Rapport de la commission salle communale du 11 novembre 2009
 - 4.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux des aménagements extérieurs de la future salle communale et salle de sport
5. Propositions de motion :
 - 5.1 Motion de Madame Annick Deshayes, Messieurs Marc Botbol, Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel et Christian Salzmänn « Mobilité douce, piétons et vélos à travers Troinex ».
 - 5.2 Motion du groupe démocrate-chrétien « pour un vote populaire sur le plan de circulation ».
6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1 Auberge de la Chaumière : suite du dossier
 - 6.2 Haie non taillée au chemin Lullin
 - 6.3 Concours d'architecture des Saussac
 - 6.4 Don à la « Thune du cœur »
 - 6.5 Départ de M. Matringe

7. Huis-clos : demande de naturalisation

Le président ouvre la séance et excuse M. Kroug avant de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Sans.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Divers travaux

M. Magnenat a le plaisir d'informer les Conseillers municipaux que les travaux d'éclairage sur le cheminement piétonnier du chemin Roday sont terminés.

Il signale également que la marquise du préau supérieur de l'école a été posée à la plus grande satisfaction des enseignants.

3.2 Giratoire route de Drize / route de Troinex

M. Magnenat informe l'assemblée de la mise à l'enquête publique, pour un essai d'une année, des travaux d'installation du giratoire situé au croisement de la route de Troinex et de Drize a été déposée le 27 novembre dernier et publié dans la FAO du 2 décembre.

3.3 Site internet de la commune

M. le Maire indique qu'une nouvelle application a été ajoutée au site internet communal qui permet dorénavant de réserver en ligne les salles mises à disposition du public (restaurant scolaire et pavillon Lullin). Cette application trouvera tout son sens lorsque la nouvelle salle communale sera ouverte et permettra de voir en un clin d'œil les possibilités de location à une date donnée.

3.4 Invitation de l'Assemblée constituante

M. Magnenat indique que l'Assemblée constituante le prie d'informer les Conseillers municipaux de la tenue de trois soirées (à choix) sur le thème : « Rôle et fonctionnement des communes dans la nouvelle constitution ». Une invitation formelle parviendra personnellement à chacun ultérieurement.

3.5 Genève-Sud : suite du dossier

M. Magnenat indique qu'il a assisté à une réunion la semaine passé lors de laquelle il a pris connaissance des informations suivantes : la construction du carrefour de la milice est prévue pour 2016 environ. Les travaux du CEVA devraient quant à eux commencer en 2010.

Communications de M. Yves Meynard, adjoint :

3.6 Salle communale : information

M. Meynard annonce que les travaux de réparations sont à présent terminés. La chape sera posée ces prochains jours et le bâtiment sera chauffé pendant les vacances de fin d'année. Le planning est respecté. Pour ce qui est de la partie juridique, le dossier suit son cours auprès de Maître Siegrist.

Communications de M. Paul Buclin, adjoint :

3.7 Concordat HarmoS et âge d'entrée à l'école infantine

M. Buclin informe les personnes présentes que l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire est entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Afin de faire entrer progressivement les nouvelles mesures du concordat, le règlement relatif aux dispenses d'âge a été modifié selon le dispositif suivant :

A la rentrée 2010, la dispense d'âge simple pour les élèves entrant en 1^{ère} infantine est accordée jusqu'au 30 septembre 2006.

A la rentrée 2011, la dispense d'âge simple est accordée jusqu'au 31 août 2007.

Dès la rentrée 2012, application du concordat HarmoS avec obligation scolaire à 4 ans et date de référence au 31 juillet.

4. Projet de délibération :

Mme Bernardet donne lecture de son rapport (Annexe 1) qui n'appelle aucun commentaire.

4.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux des aménagements extérieurs de la future salle communale et salle de sport.

D 34 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEURS DE LA SALLE COMMUNALE ET DE LA SALLE DE SPORT EN CONSTRUCTION

vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les crédits d'étude de :

- *Fr. 550'000.- voté par le Conseil municipal le 22 avril 2002 et destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour le projet de nouvelles salle communale et salle de sport,*
- *Fr. 1'391'180.- voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2003 et destiné à l'étude du projet définitif,*

vu l'autorisation définitive de construire délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information le 10 décembre 2006 (autorisation no DD 100024-3),

vu la délibération du Conseil municipal du 19 mai 2008 approuvant le plan financier et le mode de financement du projet et ouvrant un crédit d'engagement de Fr. 19'350'380.- destiné à financer les travaux de construction du bâtiment et des équipements fixes,

vu les plans du projet définitif des aménagements extérieurs et le devis général présentés par le bureau d'architectes Jacques Schär et Christine Sjöstedt et approuvés par la commission « salle communale » le 11 novembre 2009,

vu le rapport de la Commission « salle communale » du 11 novembre 2009,

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (15 voix)

- 1. D'approuver le plan des aménagements extérieurs et le devis général tels qu'adoptés par la commission « salle communale ».*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 2'130'000.- destiné à financer ces travaux.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.*
- 4. De financer cette dépense selon les modalités fixées dans la délibération du Conseil municipal du 19 mai 2008.*
- 5. D'amortir la dépense nette totale selon les modalités fixées dans la délibération du 19 mai 2008, soit au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 08.331 "Bâtiments du patrimoine administratif – Amortissements", de 2010 à 2038.*

5. Propositions de motion

5.1 Motion de Madame Annick Deshayes, Messieurs Marc Botbol, Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel et Christian Salzmann « Mobilité douce, piétons et vélos à travers Troinex ».

M. Lavorel donne lecture de la motion (Annexe 2).

Mme Hirsch propose le renvoi en commission Agenda 21 en lieu et place de l'urbanisme comme proposé par M. Lavorel. Ce dernier répond que la commission d'urbanisme traite actuellement de la mobilité douce dans le cadre du plan directeur communal et que cette commission lui semble tout à fait adéquate. M. Berthet soutient M. Lavorel.

M. Berthet propose de mandater un bureau d'ingénieur pour un plan spécifique et propose d'ouvrir ce débat avec les communes voisines.

M. Menu soutient un renvoi en commission Agenda 21 mais est en faveur d'un plan spécifique.

M. Kaiser se dit partisan des décisions rapides et craint un renvoi de commission en commission.

M. Berthet suggère de d'auditionner un bureau spécialisé tel que Mobilidée.

M. Forestier s'oppose à ce que cette motion soit renvoyée ailleurs qu'en commission d'urbanisme. M. Bahon le soutient.

Mme Deshayes indique que la commission d'urbanisme peut profiter des contacts de celle de l'Agenda 21.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le renvoi en commission d'urbanisme de la motion.

Le renvoi est accepté par 12 oui et 3 abstentions.

5.2 Motion du groupe démocrate-chrétien « pour un vote populaire sur le plan de circulation ».

Mme Hirsch donne lecture de la motion (Annexe 3).

M. Forestier indique que le groupe libéral est surpris de cette motion de la part du groupe libéral qui était également à l'origine du plan de circulation. De l'avis du groupe libéral cette solution ne doit être envisageable qu'au cas où plus aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée mais il souhaite attendre la prochaine séance de la commission d'urbanisme avant tout. A son avis, un vote populaire est prématuré.

M. Lavorel rappelle qu'il y a à présent 2 problèmes principaux qui sont le carrefour de la route de Troinex et de la route d'Annecy et le chemin de Saussac. Il est également d'avis d'attendre la prochaine commission d'urbanisme avant toute chose.

M. Kaiser cite M. Blocher qui disait que l'organe souverain est le peuple mais ajoute-il, la démocratie est aussi la protection des minorités. Il se demande s'il ne serait pas plus opportun d'étudier des solutions intermédiaires. A son avis un vote populaire est prématuré.

Mme Hirsch précise que le but de cette motion est de demander l'avis de la population à la fin du processus et est absolument d'accord pour d'autres essais.

M. Berthet rejoint M. Kaiser dans ses propos. La population a un droit de referendum et que le devoir du Conseil municipal est de prendre des décisions.

M. Matringe est d'avis que la seule solution est de rétablir la circulation sur le chemin de Saussac.

M. Forestier fait suite à la dernière intervention de Mme Hirsch et s'excuse par rapport au timing de la motion qu'il n'avait pas compris. Il propose de renvoyer cette motion en commission d'urbanisme et de la réactiver au moment opportun.

M. Berthet ne comprend pas le renvoi en commission de cette motion et ne souhaite pas entrer en matière sur le sujet.

M. Meynard rappelle que le plan directeur de Carouge prévoit 30'000 habitants et 30'000 places de travail ce qui implique qu'une nouvelle pénétrante doit impérativement être créée.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote comme suit :

Vote entrée en matière : accepté par 8 oui et 7 non

Vote pour la discussion immédiate : refusé par 12 non et 3 oui

Vote pour le renvoi en commission : accepté par 8 oui, 4 non et 3 abstentions

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Auberge de la Chaumière : suite du dossier

M. Salzmann souhaite avoir des informations sur la suite de ce dossier. M. Meynard lui répond que le loyer initial a été rétabli conformément à l'accord qui avait été passé avec le gérant.

6.2 Haie non taillée au chemin Lullin

M. Salzmann a également constaté que la haie de la propriété située au No 1 du chemin Lullin n'était toujours pas taillée. M. Magnenat lui répond qu'une mise en demeure sera envoyée au propriétaire.

6.3 Concours d'architecture des Saussac

M. Forestier revient sur le résultat du concours d'architecture des Saussac et sur le projet lauréat du jury, le projet « Parc ». A son avis, ce projet est un « copier-coller » de nombreux projets outre-saraine et est très à la mode actuellement. Ce projet ressemble à un objet flottant et léger alors qu'il ne l'est pas en réalité. Selon lui, la façon de présenter ce projet est une tactique des architectes pour ne pas choquer l'opinion publique. Il relève en outre le problème d'entretien du toit plat ainsi que des nombreux vitrages qui semblent peu correspondre à la norme Minergie. A son avis, le cahier des charges aurait dû être plus restrictif. C'est un choix « par défaut » qui a été fait par le jury. Le choix de ces bâtiments marquera Troinex pour longtemps et il demande que chacun prenne position à ce sujet.

M. Magnenat tient à préciser que le jury donne une recommandation à la mairie et qu'une présentation par l'architecte lauréat doit se faire ultérieurement. Ce n'est pas ce soir que les membres du Conseil pourront se prononcer. M. Meynard précise que la commune est soumise aux marchés publics et que ces règles sont incontournables. Il ajoute que sur 31 inscrits, seuls 19 projets ont été rendus dont 1/3 de bureaux étrangers et plusieurs hors gabarits. Il se félicite que le lauréat soit un bureau genevois.

M. Berthet se dit très surpris par l'attitude de M. Forestier qu'il trouve irrespectueuse vis-à-vis du jury. A son avis les discussions animées du jury, composé de personnes très compétentes, ont permis de faire ressortir un bon projet à l'architecture moderne. Troinex ne peut rester un musée avec des toits en pente exclusivement.

M. Lavorel, lui aussi membre du jury, est également étonné de l'attitude de M. Forestier. Il confirme qu'un débat a eu lieu au sein du jury et que le projet a été choisi à l'unanimité. A son avis, il faut à présent aller de l'avant avec ce projet le plus unanimement possible.

M. Menu n'est pas étonné de l'intervention de M. Forestier car il est fidèle à son avis sur les toits plats. Il ne souhaite toutefois pas faire gonfler la polémique pour ne pas péjorer la construction de logements.

Mme Bernardet a remarqué lors de la présentation publique du projet que de nombreux avis d'habitants n'étaient pas en faveur du projet lauréat.

M. De Montmollin souhaiterait obtenir une modélisation du projet sur des vues générales de l'existant.

M. Meynard souhaite ajouter que le cahier des charges du concours était juste mais que les projets reçus sont plus des projets artistiques qu'urbanistiques.

M. Forestier souhaite préciser qu'il n'a en aucune manière voulu critiquer les membres du jury mais plutôt la forme du concours.

M. Meynard, au nom de la Mairie, propose d'organiser une séance des commissions réunies pour une présentation en détail du projet avec une maquette éventuelle et des visuels adéquats.

6.4 Don à la « Thune du cœur »

Mme Bernardet fait circuler la traditionnelle enveloppe pour la « thune du cœur » parmi l'assistance.

6.5 Départ de M. Matringe

M. Magnenat informe l'assemblée que M. Matringe a décidé de mettre un terme à son mandat de Conseiller municipal. Il fait un bref historique rappelant entre autres que ce dernier a été élu en 1987 et qu'il fut du 2^{ème} voyage de l'opération « villages roumains ». Il lui remet ensuite un cadeau de départ.

M. Meynard prend également la parole pour rendre hommage à M. Matringe.

7. Huis-clos : demande de naturalisation

Le Président prie le public de quitter la salle avant de prier les Conseillers municipaux de donner leur préavis sur la naturalisation de :

- M. Mark Vijay Cook, né le 17 septembre 1972 à Chêne-Bougeries, originaire du Royaume-Uni et domicilié 159 route d'Annecy, 1257 La Croix-de-Rozon.

- Mme Anne Caroline Sehnaoui Cook, née le 13 octobre 1977 à Neuilly-sur-Seine (F), originaire des Etats-Unis, domiciliée à la même adresse.

Et leurs enfants :

- Kamal Alexander Cook, né le 26 octobre 2005 à Chêne-Bougeries

- Nadim Neville Cook, né le 18 novembre 2004 à Chêne-Bougeries

- Amaya Carolina Cook, née le 17 avril 2008 à Chêne-Bougeries

Un préavis favorable est donné par 14 oui et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50.

Le Président
M. Jean-Pierre Waefler

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

Annexe 1

SALLE COMMUNALE
RAPPORT DE COMMISSION

Séances des 30 septembre et 11 novembre 2009

Présents : M. J. Menu, Président
Mme D. Bernardet
Ms J. Berthet, J.-L. Kaiser, G. Lavorel, Ch. Matringe, M. Truan, J.-P. Waepler

M. J. Magnenat, Maire
M. Y. Meynard, adjoint
M. Paul Buclin, adjoint
M. O. Niederhauser, Secrétaire communal

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors des séances des 30 septembre et 11 novembre derniers, la commission a travaillé, entre autre, sur les aménagements extérieurs de la future salle communale.

Le bureau d'architectes nous a présenté, le 30 septembre, le projet et le coût sur la base des soumissions rendues par les entreprises. Le projet prévoit en particulier les aménagements suivants :

- Un espace pour manifestations engazonné, devant la terrasse du restaurant scolaire, bien drainé et aménagé de manière à être utilisable presque par tous les temps (système « Terrafoot »).
- Entre la future salle de sport et l'école actuelle : une place de sport en tartan, une place arborisée avec des bancs et un parc de jeux pour petits enfants.
- Le déplacement des jardins familiaux existants et l'aménagement de cheminements pour les piétons et les cyclistes.

Suite à différentes remarques et demandes de la commission, l'architecte a étudié et chiffré certaines modifications ou variantes et lors de la séance du 11 novembre, les choix suivants ont été faits :

Revêtements des sols extérieurs

Des trois revêtements étudiés, le bitume, les pavés et la pierre naturelle, le bitume devant la salle des fêtes et la salle de sport **a été retenu à l'unanimité** vu son moindre coût.

L'architecte ayant déclaré que le choix de plusieurs revêtements différents ne serait pas de bon goût, les commissaires ont approuvé, **également à l'unanimité**, la pose de pierres naturelles sur la terrasse couverte.

Place de jeux pour enfants

Le projet prévoyait un sol en copeaux de bois mais **cinq commissaires ont préféré la pose de tartan**, bien que la plus-value soit estimée entre Fr. 20'000.- et Fr. 25'000.-. En effet, ce revêtement apparaît comme plus pratique et nécessitant moins d'entretien que les copeaux de bois.

Cette plus-value est intégrée au crédit qui vous est soumis.

Espace pour manifestations « Terrafoot »

Le coût important de cet aménagement ne pouvant être baissé si le désir de la commune est de posséder un terrain bien drainé, **le projet est accepté à l'unanimité**. Il se monte à Fr. 166'000.- et concerne les terrassements, les drainages, le substrat, le gazon, l'arrosage automatique et quatre boîtes de sol destinées aux alimentations en eau et électricité.

En ce qui concerne les jardins familiaux, le sujet a été discuté en commission mais le poste a été déplacé dans le patrimoine financier et ne fait donc pas partie de ce crédit d'engagement.

Pour résumer, les commissaires vous proposent de les suivre en acceptant ce crédit d'engagement d'un montant de Fr. 2'130'000.-

Troinex, le 9 décembre 2009

Dominique BERNARDET

MOTION

De Madame Annick Deshayes et de Messieurs Jean-Louis Kaiser, Marc Botbol, Christian Salzmann et Guy Lavorel, conseillers municipaux.

Mobilité douce, piétons et vélos à travers Troinex

Considérant que,

- La volonté de développer, dans le plan directeur communal, la mobilité douce par l'amélioration et le développement des cheminements piétonniers existants.
- L'incitation communale du « Pédibus », afin que les enfants viennent à l'école et en repartent par ces trajets protégés.
- La volonté d'inciter les habitants à effectuer à pied et à vélo leurs déplacements dans le village.
- L'incitation par l'action « Bike to work », soit l'encouragement des pendulaires à se rendre au travail à vélo.
- L'incitation pour les déplacements à vélo par la subvention aux habitants pour l'achat de vélos électriques.
- La piste cyclable projetée depuis le Rondeau de Carouge, le long du nouveau cycle de Drize.

Le groupe Hors-Parti invite le Conseil Municipal à renvoyer en commission de l'Urbanisme et Environnement

l'étude et le développement du cheminement de mobilité douce au travers du village jusqu'à la route d'Annecy.

MOTION DU GROUPE DEMOCRATE CHRETIEN

POUR UN VOTE POPULAIRE SUR LE PLAN DE CIRCULATION

Considérant :

- La contestation engendrée par le plan de circulation
- La satisfaction de certains habitants concernant ce même plan de circulation

Le Conseil Municipal invite la Mairie à :

Organiser un vote populaire, plutôt que de laisser la décision au seul Conseil Municipal, sur le maintien ou l'abandon du plan de circulation à la fin des travaux sur le chemin de Drize.

Troinex, le 2 décembre 2009